**TERMES DE REFERENCE**

**Analyse des goulots d’étranglement dans les services EHA dans les écoles et Développement de la stratégie Eau, Assainissement et Hygiène dans les Ecoles y compris la conception de module de formation et d’outils IEC incluant la Gestion de l’Hygiène Menstruelle**

1. **Contexte**

La situation de l’eau et de l’assainissement dans les écoles elle est très préoccupante. Mondialement selon le Programme Commun de Monitorage du secteur Eau, Assainissement et Hygiène de 2018 (JMP acronyme en anglais), en 2016, près de 570 millions d’enfants ne bénéficient d’aucun service élémentaire d’approvisionnement en eau de boisson dans leur établissement scolaire. En ce qui concerne l’accès à l’assainissement dans les écoles, plus de 620 millions d’enfants à travers le monde ne bénéficient d’aucun service élémentaire d’assainissement dans leur établissement scolaire. Ces données sont plus criardes pour ce qui concerne l’hygiène. Environ 900 millions d’enfants dans le monde ne bénéficient d’aucun service élémentaire d’hygiène dans leur établissement scolaire

Près de la moitié des établissements scolaires d’Afrique subsaharienne ne disposent d’aucun service d’approvisionnement en eau de boisson. Un tiers des établissements scolaires d’Afrique Subsaharienne ne disposent d’aucun service d’assainissement. Ces services, quand ils existent, font face à d'énormes difficultés pour l’entretien, la maintenance des ouvrages Eau, Assainissement et Hygiène (WASH son acronyme en anglais) et pour l’application des pratiques d’hygiène.

A Djibouti, les résultats de la dernière enquête EDAM de 2017 font état de 78% d’accès à l’eau potable pour le milieu urbain contre 56% qui représente moins de la moitié en milieu rural. Cette situation est d’autant plus alarmante car les maladies diarrhéiques font partie des 3 premières causes de mortalité infantile des moins de 5 ans au côté des IRA et du Paludisme.

Au niveau des écoles la situation est aussi alarmante en matière de pérennité des services surtout d’assainissement et d’hygiène. Le MENFOP réalise un réel travail de collecte de données qui permettent de renseigner les indicateurs en termes d’eau et d’assainissement dans les écoles ii) mais les données collectées par le MENFOP ne permettent pas d’apprécier les pratiques d’hygiène ou l’existence de dispositifs de lavage des mains avec du savon, indicateur qui est très important pour le suivi de l’hygiène pour les ODD. Bien que la majorité des écoles soient dotées d’infrastructures d’Eau, Assainissement et Hygiène (WASH acronymes anglais) la plupart des installations d’assainissement ne sont pas fonctionnelles et ne sont pas utilisées par manque de plan d’entretien et de maintenance. Cette situation est un problème majeur au sein des établissements scolaires du pays et pourrait impacter négativement la scolarité des enfants. En effet, selon le dernier annuaire statistique publié par le MENFOP, le taux d’achèvement scolaire dans les établissements moyens est de 54% chez les garçons contre 50% pour les filles. Selon une enquête nationale de « Diagnostic exhaustif en milieu scolaire » de la situation de l’eau et de l’assainissement dans les écoles, réalisée en 2010 avec l’appui financier de l’UNICEF en partenariat avec le Ministère de l’Education :

Malgré les investissements consentis par le gouvernement de Djibouti et ses partenaires les paquets d’actions entrepris par les acteurs se sont focalisés sur les infrastructures d’eau et assainissement en grande majorité sans une approche de travail communautaire. Dans les écoles, ces interventions ne sont pas soutenues par une prise en compte systématique de l’aspect soft visant à un changement durable de comportement chez les enfants. De plus, il y a peu de programmes de suivi et de renforcement des systèmes mis en place intégrant les acteurs locaux, ce qui a fragilisé davantage les acquis. Aucune analyse n’a été réalisée dans le pays pour comprendre les goulots d’étranglement, les facteurs déterminants et les opportunités pour développer des programmes durables EAHMS. De ce fait, les facteurs déterminants sont mal connus et le ministère ne dispose pas d’une stratégie pour l’amélioration de l’accès aux services EAHMS dans les écoles. Ce qui constitue un handicap pour le développement d’une vision nationale cohérente pour l’EHAMS et en phase avec l’engagement de Djibouti à atteindre les ODD, en particulier les objectifs 4 et 6.

Donc avec l’appui technique et financier de l’UNICEF, le MENFOP se propose de recruter un (une) consultant (e) individuel (e) international(e) expérimenté (e) pour développer la stratégie nationale d’amélioration de l’accès aux services Eau, Assainissement et Hygiène dans les écoles

1. **Objectifs de la consultation**

L’objectif principal de la consultation est d’appuyer le Ministère de l’Education Nationale et de l’Enseignement Professionnel à développer une stratégie eau, hygiène et assainissement dans les écoles. De plus, un module de formation et son guide de facilitation ainsi que les outils de communication et de suivi seront élaborés.

Spécifiquement, il s’agit de :

* Conduire une analyse de la situation de l’EAHMS (contexte institutionnel et niveau d’accès aux services EAH)
* Identifier les goulots d’étranglement et les contraintes majeures relatifs à la couverture tout le long du processus de fourniture de services, le changement de comportement des enfants, l’engagement des communautés
* Formuler des recommandations clés pour l’amélioration durable de l’EAHMS.
* Elaborer la stratégie nationale d’amélioration de l’accès aux services EAH dans les écoles
* Conception de module de formation et d’outils IEC incluant la Gestion de l’Hygiène Menstruelle
1. **Cadre méthodologique**

La stratégie de mise en œuvre de cette consultance se fera en 2 phases

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Activités** | **Outils** |
| **Phase 1 - Analyse des goulots d’étranglement de la mise en œuvre des services EAHMS dans les écoles** |
| Etape 1 - Préparation et revue documentaire | * Revue de littérature de la documentation existante (cadre institutionnel, technique et financier)
* Appréciation des indicateurs de l’EAHMS dans les annuaires statistiques et bases de données du MENFOP
 | * Rapport de la revue d’information relative à la consultation
 |
| Etape 2 - Collecte d’informations sur le terrain et analyse du contexte institutionnel | * Enquêtes dans les écoles pour collecter information a propos de :
	+ L’existence d’installations pour l’accès à l’eau, dispositifs sanitaires et points de lavage des mains ;
	+ Ratio d’utilisation de chaque technologie (données désagrégées par genre) ;
	+ L’existence des standards et le respect dans les normes de construction en vigueur
	+ L’approvisionnement continu des intrants tels que la disponibilité du savon, les intrants pour le nettoyage anal, intrants pour l’hygiène menstruelle des filles ;
	+ La gestion des intrants et l’entretien continu et régulier des infrastructures ;
	+ Les mécanismes et circuit de financement : coûts d’investissement, coût de fonctionnement et récurrents pour les intrants.
	+ Approches utilisées pour le changement de comportement au sein des écoles (CHAST, PHAST, ATPE) ;
	+ Compréhension des engagements de la communauté, les associations des parents d’élèves, s’ils existent les membres des clubs d’hygiène, les comités des écoles et leur rôle par rapport au changement de comportement des enfants ;
* Analyse du contexte institutionnel, politico-social, les capacités réelles des acteurs pour des programmes EAHMS, l’intégration des ministères, la définition des rôles et responsabilités du niveau central, des structures déconcentrées, des chefs traditionnels et des associations des parents d’élèves ;
 | * Rapport des enquêtes dans les écoles
* Rapport de l’analyse du contexte institutionnel des programmes EAHMS
 |
| Etape 3 - Analyse des goulots d’étranglement  | * Analyse des goulots d’étranglement des services EAH dans les écoles et formulation des recommandations
* Organisation d’un atelier pour présenter l’analyse des goulots d’étranglement
 | * Rapport de l’analyse des goulots étranglements
* Rapport de l’atelier
 |
| **Phase 2 : Développement de la stratégie nationale d’amélioration de l’accès aux services eau, assainissement et hygiène dans les écoles** |
| Etape 1 - Elaboration de la stratégie | * Entretiens dirigés avec des acteurs clés (élèves, Association des Parents d’Elèves (APE), association des mères d’éducatrices (AME), directions d’écoles, représentants des départements impliqués du MENFOP).
* Elaboration du premier draft de la Stratégie WASH dans les écoles à Djibouti prenant en compte les recommandations issues de la phase d’analyse des goulots d’étranglement
* Organisation et facilitation de l’atelier de validation de la Stratégie et sélection des outils IEC/module de formation à développer
* Développement de fiches de suivi (intégration des critères WASH dans la fiche de suivi des inspecteurs, du formulaire du recensement scolaire)
* Organisation et facilitation de l’atelier pour la validation des outils
 | * Document de la stratégie WASH dans les Écoles
* Outil de suivi de la progression des indicateurs pour le MENFOP
 |
| Etape 2 -Elaboration des modules de formation | * Développement des outils IEC : manuel de formation pour les enseignants et manuel et brochure pour la gestion de l’hygiène menstruelle ;
 | * Modules de formation sur le Wash dans les écoles à l’intention des enseignants et des élèves
* Guide de facilitation pour les enseignants
 |

1. **Qualifications requises**

Compte tenu de l’importance du travail qui requiert une organisation/coordination soutenue du processus, la consultation est confiée à **un consultant individuel ou bureau d’études international ou national** (*le consultant a partir d’ici*) selon les procédures de l’UNICEF.

Le consultant doit avoir :

* Un diplôme de niveau Master délivré par une Université reconnue dans l’une des disciplines suivantes : Développement, Santé Publique, Sciences Sociales, Education, Environnement, Eau, Assainissement ou tout autre domaine apparenté ;
* Expérience dans le domaine de l’enseignement des adultes et des approches participatives en milieu scolaire, et dans le domaine de l’intégration des activités Wash et Education ;
* Connaissance de :
	+ - Méthodes participatives d’analyse et de planification communautaire en milieu rural (méthodologies PHAST[[1]](#footnote-1), CHAST[[2]](#footnote-2), un atout) ;
		- Secteur de l’eau, l’assainissement et l’hygiène (secteur WASH) ;
		- Secteur de l’enseignement et ses défis dans les pays en Afrique Subsaharienne et les impacts sur la Santé Scolaire ;
		- Approches sur la Communication pour le Développement (C4D) ;
		- Approche genre et de l’approche inclusive (ou équité) ;
		- Programmes avec l’hygiène menstruelle ;
		- Modèle expérientiel dans la rédaction des modules de formation des adultes et des enfants ;
* Expérience avérée dans :
	+ - La conduite, le pilotage de programmes WASH dans les écoles ;
		- Un travail similaire dans un pays en développement de préférence en Afrique Subsaharienne ;
* Flexibilité et capacité à faire les adaptations nécessaires au plan de travail selon les conditions et exigences se présentant localement ;
* Maitrise du Français écrit et parlé (bonne connaissance de l’anglais est un atout) ;
* Maitrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Power Point) ;
1. **Supervision**

La relation contractuelle et donc la supervision administrative de la consultation sera assurée par l‘UNICEF a travers du Programme Eau- Hygiène-Assainissement de la Section Survie et Développement de l’Enfant ainsi que la Section Education et Développement des Adolescents de l’UNICEF Djibouti.

La supervision technique sera assurée conjointement entre l‘UNICEF et la Direction de l’Hydraulique Rurale (DHR) du Ministère de l’Agriculture, de la Pêche de l’Elevage de l’Eau, chargé des Ressources Halieutiques (MAPEE-RH).

1. **Recours de l'UNICEF en cas de performance insatisfaisante**

L'UNICEF aura droit à des dommages-intérêts de la part du consultant pour tout défaut de livraison et ou de qualité dans les conditions et selon les montants spécifiés par contrat.

Ces dommages-intérêts seront dus du seul fait d'un tel manquement à l'exécution sans qu'il soit nécessaire de préavis, sauf disposition contraire du contrat, ou de toute procédure judiciaire, ou preuve de dommage, qui sera dans tous les cas considérés comme établie. L'UNICEF peut, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduire tout montant de dommages-intérêts des factures ou de toutes sommes dues ou qui pourraient devenir dues au consultant. Le paiement ou la déduction de tels dommages ne libère au consultant d'aucune de ses autres obligations ou responsabilités en vertu du contrat.

1. **Durée, calendrier et paiement**

La durée effective de la consultation est de 60 jours calendaire à partir du 1er mars 2021. Elle devra être finalisée au plus tard 31 mai 2021. Le tableau ci-dessous présente les principales activités et les principaux résultats attendus à chacune des étapes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Outils** | **Paiement** |
| **Phase 1 - Analyse des goulots d’étranglement de la mise en œuvre des services EAHMS dans les écoles** |
| Etape 1 - Préparation et revue documentaire | * Rapport de la revue d’information relative à la consultation
 | 20% |
| Etape 2 - Collecte d’informations sur le terrain et analyse du contexte institutionnel | * Rapport des enquêtes dans les écoles
* Rapport de l’analyse du contexte institutionnel des programmes EAHMS
 | 35% |
| Etape 3 - Analyse des goulots d’étranglement  | * Rapport de l’analyse des goulots étranglements
* Rapport de l’atelier
 |
| **Phase 2 : Développement de la stratégie nationale d’amélioration de l’accès aux services eau, assainissement et hygiène dans les écoles** |  |
| Etape 1 - Elaboration de la stratégie | * Document de la stratégie WASH dans les Écoles et validé par les partenaires sous le leadership du MENFOP
* Outil de suivi adapté aux outils de suivi du MENFOP et qui permet de faire le suivi de la progression des indicateurs
 | 45% |
| Etape 2 -Elaboration des modules de formation | * Modules de formation sur le Wash dans les écoles à l’intention des enseignants et des élèves
* Série de cartes conseil et techniques de communication inter personnelle pour les enseignants
 |

1. **Conditions de travail**

Le consultant devra disposer de ses propres outils de travail. Le consultant sera basé(e) au MENFOP où un espace de travail lui sera aménagé. La réalisation de la mission nécessitera quelques déplacements à l’intérieur du pays et la logistique pour ces déplacements sera organisée par le bureau d’études. Des représentants de la MENFOP et/ou UNICEF participera aux déplacements sur terrain avec une organisation logistique à la charge de l’UNICEF.

1. **Modalités de soumission des offres**

Au-delà du profil tel que décrit ci-dessus, la sélection sera faite sur la base d’une proposition technique et d’une proposition financière.

**Proposition technique**

La proposition technique consistera en une note méthodologique détaillée indiquant clairement les approches techniques et opérationnelles que le consultant propose d’adopter pour atteindre les résultats assignés à cette mission.

Les soumissionnaires devront inclure les documents suivants dans la proposition technique :

* Plan de travail décrivant :
	+ - La méthodologie proposée pour atteindre les résultats attendus ;
		- Calendrier des travaux détaillé précisant le nombre de jours de travail à distance et sur le terrain ;
		- Mécanisme d’assurance de la qualité proposé et plan de gestion des risques ;
* Titres universitaires du consultant ;
* Preuves de l’expérience du consultant ;
* Lettres de recommandations pour des travaux similaires ;

**Proposition financière**

La proposition financière devra couvrir l’ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette mission d’assistance technique. Les soumissionnaires devront inclure les documents suivants dans la proposition financière :

* Les honoraires du consultant ;
* Les indemnités journalières pour les séjours à Djibouti (incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements dans la ville et sur le terrain, autres frais de reproduction) ;
* Les billets aller-retour en classe économique. UNICEF s’assurera que le tarif donné est raisonnable par rapport au trajet ;

Tout autre frais sera à la charge du consultant, notamment visa et vaccins. Le consultant devra fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission. Les frais de voyage (en classe économique), les frais de déplacement dans la ville et sur le terrain.

Les frais d’organisation des réunions ou ateliers techniques ainsi que les frais d’achat des matériels et équipements directement utilisables pour l’opérationnalisation du dispositif seront pris en charge par la Direction de l’Hydraulique Rurale en collaboration avec l’UNICEF. Les offres financières doivent être présentées séparément de l’offre technique et ne seront examinées que pour les candidats dont l’offre technique est jugée techniquement valable.

1. **Critères de notation des offres**

La sélection finale du consultant sera basée sur une base de qualité et de coût avec une pondération de 60% de la proposition technique et de 40% de la proposition financière. La proposition qui obtiendra la note globale la plus élevée après avoir additionné les notes de la soumission technique et de la soumission financière est la proposition qui offre le meilleur rapport qualité-prix et sera sélectionnée pour l’attribution.

Les propositions financières ne seront examinées que pour les candidats dont l’offre technique est jugée techniquement conforme. L'offre est considérée comme techniquement conforme, lorsqu'elle obtient 70 points sur 100 en cours d'évaluation technique.

**Evaluation de la proposition technique**

Toutes les propositions techniques seront évaluées en utilisant les critères d'évaluation indiqués ci-dessous. Les soumissionnaires sont invités à soumettre la soumission de la proposition technique dans une enveloppe distincte démontrant chacun des critères énumérés ci-dessous et d'être cohérent avec les tâches détaillées dans les exigences du mandat et des travaux.

|  |  |
| --- | --- |
| **Categorie** | **Points** |
| **Compréhension des TDR et méthodologie** | **20** |
| 1. Compréhension de la tache proposée
 | 10 |
| 1. Proposition de mécanisme de contrôle de la qualité et méthodologie proposée
 | 10 |
| **Plan de mise en œuvre et calendrier de travail** | **30** |
| 1. Qualité du plan de mise en œuvre proposé pour chaque activité et calendrier
 | 15 |
| 1. Gestion des risques et flexibilité de la proposition dans le contexte des besoins éventuels pour apporter des changements en ce qui concerne le temps, la durée, le lieu et le type d'activités
 | 15 |
| **Expérience et références techniques pertinentes** | **50** |
| 1. Expérience démontrée dans le domaine
 | 25 |
| 1. Valuation des références techniques
 | 25 |
| Total  | **100** |

**Evaluation de la proposition financière**

Le nombre maximal de points attribués à la proposition financière est attribué à la proposition de prix la plus basse. Toutes les autres propositions de prix recevront des points en proportion inverse. La formule a utiliser sera la suivante :

p = a (b/c)

Où :

p = points pour la soumission financière évaluée

a = nombre maximal de points pour la soumission financière

b = prix de la proposition de prix la plus basse

c = prix de la proposition évaluée

1. Participation à la Transformation de l’Hygiène et de l’Assainissement [↑](#footnote-ref-1)
2. Children’s Hygiene And Sanitation Training – PHAST adapté aux enfants en milieu scolaire [↑](#footnote-ref-2)